



ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE CLEMENCEAU DE CHOLET

TEL : 02.41.62.06.46

FICHE D'INSCRIPTION
ET REGLEMENT
INTERIEUR DE L'AS



Prix de la licence : 25 euros quel que soit le nombre d'activités souhaité
Tarif dégressif pour plusieurs inscriptions d'une même famille (20€.....15€.....)
Chèque à l'ordre de : A.S. Collège Clemenceau

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)....., père, mère, tuteur, représentant légal (1),
autorise en classe de(2)
à participer aux activités de l'Association sportive du collège Clemenceau.

J'autorise le professeur responsable, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence. (3)

J'accepte que mon enfant soit photographié ou filmé collectivement lors d'une manifestation sportive. (4)

Fait à Le Signature du responsable

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer le nom prénom du licencié et sa classe
- (3) (4) Rayer en cas de refus

INFORMATIONS CONCERNANT L'ELEVE

Date de naissance :

Adresse :

N° tel utiles (portables ou travail ou domicile) :

Mail du responsable de l'élève :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Merci d'indiquer les activités choisies par ordre de priorité. **L'activité indiquée en priorité n°1 sera respectée. Les autres souhaits d'activités dépendront des places disponibles.**

BADMINTON Le lundi de 12h30 à 13h30	BASKETBALL Le mardi de 12h30 à 13h30	TENNIS DE TABLE Le mardi de 12h30 à 13h30	GYMNASTIQUE Le mercredi de 12h30 à 14h30	STEP Le vendredi de 12h45 à 13h15	VOLLEY Le vendredi de 12h30 à 13h30



REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive offre à tout adhérent, outre la possibilité de s'entraîner et de participer à de multiples compétitions dans l'activité de son choix, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'A.S (membre du comité directeur, arbitre, juge ...)

Le programme général d'activités est élaboré et mis en œuvre par les 5 établissements scolaires qui composent le district UNSS de Cholet, en liaison avec les services départemental, régional et national de l'UNSS.

Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres, des modifications essentielles du programme par voie d'AFFICHAGE sur un panneau prévu à cet effet dans le hall de l'établissement scolaire (PANNEAU EN LIEGE).

Chaque élève est tenu de s'informer en consultant chaque semaine le panneau d'affichage afin de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.

Lors des déplacements (les élèves pourront se rendre sur le lieu de la rencontre au départ du collège en car ou directement accompagnés par leurs parents), les élèves restent sous la responsabilité soit d'un professeur d'EPS du collège, soit d'un professeur d'EPS d'un autre établissement du district, soit de toute autre personne adulte agréée et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu.

Pour les entraînements, les élèves peuvent se rendre directement sur les installations sportives par leurs propres moyens (pour les externes sur les créneaux du midi ou pour tous le mercredi après-midi) ou y être accompagnés par un enseignant. A la fin des horaires d'entraînement, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.

À tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève de :

- Respecter le règlement intérieur et d'EPS de l'établissement,
- Suivre les consignes d'organisation et de sécurité données,
- De respecter le matériel et les installations,
- De respecter les autres joueurs et les professeurs ou autre adulte les encadrant,
- De ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.
- En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après étude des faits, l'exclusion de l'adhérent fautif peut être décidée, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'Association Sportive. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ».

Dans un but éducatif, les formules de pratique sportive proposées par l'AS et l'UNSS sont principalement collectives. L'inscription à l'association implique donc un ENGAGEMENT FORT de chacun à participer REGULIEREMENT aux entraînements et aux compétitions, pour le bénéfice de tous.

Toute absence répétée à un entraînement ou à une compétition sera signalée aux familles. Les familles devront justifier ces absences. Pour le bon déroulement des cours et des compétitions, il est souhaitable de prévenir le professeur en cas d'absence prévisible. L'abandon définitif ne donnera pas lieu à remboursement.

SIGNATURES précédées de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »

Elève :

Responsable :